

RETRAITÉS ACTIFS : LA FIN DE LA COTISATION INSCRITE DANS LE PROJET DE LOI

La cotisation retraite sans droit supplémentaire pour les médecins retraités actifs devrait bientôt disparaître. C'est la promesse faite par Laurent Pietraczewski, secrétaire d'État chargé des retraites, au syndicat la CSMF. La mesure est désormais inscrite dans le projet de loi

C'est une "victoire" pour la CSMF. Le syndicat de médecins se félicite aujourd'hui dans un communiqué d'avoir obtenu de Laurent Pietraczewski que la suppression de la cotisation sans droit supplémentaire pour les médecins faisant du cumul emploi-retraite soit actée. Ils sont près de 17.000 dans ce cas.

Plusieurs échanges ont été nécessaires pour aboutir à ce résultat. *"Les entretiens successifs avec le Haut-Commissaire à la Réforme de la Retraite (HCRR) avaient laissé entrevoir la possibilité de la mise en oeuvre de cette proposition ...en 2037 !" dévoile le Dr Ortiz, président de la CSMF. Finalement, "cette mesure de bon sens est désormais inscrite dans le projet de loi instituant un système universel de retraite dans son article 26 et sera applicable dès le 1er janvier 2022".*

En parallèle, le syndicat FMF appelle les médecins retraités actifs à cesser leur activité les 3,4 et 5 février prochains pour protester contre la réforme des retraites.

Par S.B. le 30-01-2020 egora.fr